

Sur le plan des perspectives de développement, trois axes sont actuellement privilégiés :

- la pérennisation des ressources en eau avec la construction par la commune d'Alleverd d'un nouveau forage,
- la création d'un centre médicalisé de remise en forme,
- l'orientation de l'activité de la société sur les douleurs chroniques.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 01/2012 – <u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLET :</u> <u>VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal rappelle que la participation statutaire versée par la commune d'Alleverd s'élève à la somme de 343 000 euros et est indexée chaque année sur la base du coefficient de revalorisation applicable aux valeurs locatives.

Il décide, en application de l'alinéa C de l'article 7 des statuts du SIVOM du Collet d'Alleverd (arrêté préfectoral n° 207-02567 du 26 mars 2007), de verser en 2012 pour accompagner le développement de la station, la somme de 152 450 euros (correspondant au remboursement de l'annuité du télésiège des Tufs).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à définir le rythme annuel de versement de la participation statutaire et de la subvention en fonction de la trésorerie du syndicat.

Vote : unanimité

Délibération n° 02/2012 – <u>CIMETIERE :</u> <u>TARIFS DES CONCESSIONS</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal rappelle que la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2009 avait fixé les tarifs des concessions :

- concessions 15 ans (2,5m_) : 210 €
- concessions 30 ans (2,5 m_) : 330 €
- concessions 30 ans (5m_) : 660 €
- columbarium 30 ans : 330 €
- concession : perpétuelle : 6 000 €

Il fixe les tarifs de concessions à partir du 1^{er} février 2012 :

- concessions 15 ans (2,5m_) : 240 €
- concessions 30 ans (2,5 m_) : 360 €
- concessions 30 ans (5m_) : 690 €
- columbarium 30 ans : 360 €
- concession : perpétuelle : 6 000 €

Le Conseil Municipal confirme les dispositions appliquées à l'égard de ces recettes :

Le reversement du tiers au profit du budget du Centre Communal d'Action Sociale, les deux tiers restants étant conservés par la commune d'Alleverd.

Vote : unanimité

Délibération n° 03/2012 – <u>FRAIS DE SECOURS : TARIFS 2011/2012</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances indique que suite à l'augmentation de la TVA, passant de 5,5 % à 7 %, le Conseil Municipal doit voter les nouveaux tarifs pour les frais de secours.

Le Conseil Municipal fixe le tarif des frais de secours :

- Front de neige : 94,40 €
- Zone rapprochée : 174,60 €
- Zone éloignée : 290,30 €
- Zone exceptionnelle : 776,50 €
- Accueil au poste : 10,50 €

Vote : unanimité

Délibération n° 04/2012 – <u>CANTINE MUNICIPALE : CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFE-EAU GAZ</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire rappelle que la circulaire ministérielle du 09 août 1978 rend obligatoire l'entretien annuel de l'installation de chauffe-eau gaz de la cantine ainsi que le ramonage du conduit d'évacuation.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de confier cette mission à la société CHAM.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société CHAM pour un montant de 199,51 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 05/2012 – <u>CONTROLE PERIODIQUE D'UNE CHAUDIERE FUEL</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire indique que la législation actuelle oblige les propriétaires de chaudière fuel de 400 KW à 2 MK à assurer un contrôle périodique de l'efficacité énergétique.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de confier cette mission de contrôle de la chaudière située dans la Maison des Forges à la société APAVE pour un montant HT de 325 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société APAVE pour un montant HT de 325 €.

Vote : unanimité

Délibération n° 06/2012 – <u>ASSOCIATION FROGES OLYMPIQUE CLUB SKI : BAIL DE LOCATION</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir avec l'association Froges Olympique Club Ski concernant le chalet situé au lieu dit « le nid d'aigle » au Collet d'Allevard.

Vote unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 07/2012 – <u>FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire indique au Conseil Municipal que, dans un souci de sécurité sanitaire, il sera nécessaire d'engager des travaux dans l'usine de traitement de l'eau située à Veyton.

Aussi, compte tenu du montant prévisionnel des travaux, il est nécessaire de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau concernant les travaux à réaliser dans l'usine de traitement de l'eau.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 08/2012 – <u>SALLE LA PLEIADE – SPECTACLE</u>	Rapporteur : Geneviève LEHMANN
--	---------------------------------------

Madame Geneviève LEHMANN, Conseillère Municipale présente au Conseil Municipal le spectacle qui doit avoir lieu à la Pléiade le samedi 18 février 2012 à 20h30 : « Magic-Dust ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Compagnie AZHAR concernant le spectacle « Magic-Dust » pour un montant de 2 215,98 € T.T.C.

Il fixe les tarifs pour le spectacle « Magic-Dust » :

- Tarif normal : **13 €**
- Tarif réduit : **10 €** (sur présentation d'un justificatif)
 - . Jeunes de – 18 ans
 - . Etudiants – 26 ans
 - . Bénéficiaires du R.S.A.
 - . Demandeurs d'emploi
 - . Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées
 - . Familles nombreuses

Vote : unanimité

Délibération n° 09/2012 – <u>ASSOCIATION : REMBOURSEMENT</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, le Conseil Municipal rappelle que l'association Pétanque avait organisé et pris en charge financièrement l'Assemblée Générale de la Ligue Rhône-Alpes de Pétanque et Jeu Provençal.

Il décide de rembourser à l'association Pétanque la somme de 400 € correspondant à l'apéritif servi lors de cette Assemblée Générale.

Vote : unanimité

Délibération n° 10/2012 – <u>ORGANISATION DE DEUX LOTOS PAR L'ASSOCIATION « SKI CLUB ALLEVARDIN »</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire indique à l'assemblée municipale que l'Association « Ski Club Allevardin » a décidé d'organiser deux lotos les 22 et 29 février 2012 au Collet d'Alleverd.

Le Conseil Municipal souhaite accompagner cette association, en lui offrant pour les deux lotos :

- Huit cartes de 10 entrées pour la piscine (quatre cartes adulte et quatre cartes enfant).
- Quatre tickets d'entrée au spectacle « Papagalli » du 23 mars 2012

Vote : unanimité

Délibération n° 11/2012 – <u>ORGANISATION D'UN LOTO ET D'UNE TOMBOLA PAR L'ASSOCIATION « LE SOU DES ECOLES PUBLIQUES D'ALLEVARD</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire indique à l'assemblée municipale que l'Association « le Sou des Ecoles Publiques d'Alleverd » a décidé d'organiser le 25 mars 2012 un loto et une tombola en fin d'année scolaire pour contribuer aux projets pédagogiques des écoles maternelle et élémentaire.

Le Conseil Municipal souhaite accompagner cette association, non subventionnée par la commune d'Alleverd, en lui offrant :

- quatre cartes de 10 entrées pour la piscine (deux cartes adulte et deux cartes enfant).

Vote : unanimité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille douze, le vingt trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAZIAN, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN, Monique LAARMAN, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN

Pouvoirs : Monique HILAIRE, pouvoir à Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Sylvie URSELLA, pouvoir à Louis ROUSSET

Absent : Lionel SANZ

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2011

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'activité thermale saison 2010/2011 et perspectives d'avenir

Rapporteur : Jean DE LA CRUZ

Monsieur Jean DE LA CRUZ, Président Directeur Général de la SAEM du Domaine Thermal fait une présentation par vidéo projection de l'activité thermale pour la saison 2010/2011 et indique également les perspectives d'avenir.

Les éléments principaux de son intervention sont les suivants :

Sur le plan financier, Monsieur Jean DE LA CRUZ indique :

- que le chiffre d'affaires a été stabilisé,
- que les frais de fonctionnement sont maîtrisés,
- que pour la 2^{ème} année consécutive la société est financièrement bénéficiaire.

Délibération n° 12/2012 – <u>ORGANISATION D’UN LOTO PAR L’ASSOCIATION « LE SOU DES ECOLES DE SAINT PIERRE D’ALLEVARD »</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire indique que l’association « le sou des écoles de Saint Pierre d’Allevard organise le samedi 10 mars 2012 un loto à la Pléiade pour contribuer au projet « classe découverte » à l’île d’Oléron en juin 2012 pour les CM1 et CM2 de Saint Pierre d’Allevard.

Le Conseil Municipal souhaite accompagner cette association en lui offrant :

- deux cartes de 10 entrées pour la piscine (une carte adulte et une carte enfant).

Vote : unanimité

Délibération n° 13/2012 – <u>MUSEE : VENTE DU CATALOGUE DE L’EXPOSITION ETIENNE ALBRIEUX</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d’Allevard, indique au Conseil Municipal qu’à l’occasion des expositions temporaires sur l’œuvre d’Etienne Albrieux qui débute le 19 mai 2012, le musée d’Allevard fera paraître un catalogue de 116 pages en couleurs, illustré par les tableaux du maître. Ce livre permettra de découvrir la vie du peintre et un florilège de ses œuvres.

1200 exemplaires du catalogue vont être commandés pour un montant total de 7 754 € T.T.C

Les prévisions d’achat sont les suivantes :

- 340 exemplaires pour le CCAS d’Allevard
- 50 exemplaires pour la famille
- 100 exemplaires en souscription
- 50 exemplaires vendus pendant l’exposition
- 150 exemplaires pour les communes du canton
- 100 exemplaires pour la Communauté de Communes

Soit un total des recettes estimé à 9 550 € T.T.C. pour 790 exemplaires.

Le Conseil Municipal fixe à 19 € le prix de vente du catalogue de l’exposition Etienne Albrieux, fixe à 14 € le prix du catalogue dans le cadre de la souscription, et fixe à 10 € le prix du catalogue pour l’achat de 100 exemplaires ou plus.

Il indique que ce catalogue sera vendu, dans le cadre de la régie de recettes gérée par le musée à partir du 19 mai 2012.

Vote unanimité

DIVERS

Délibération n° 14/2012 – <u>REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU COMMUNAUTES DE COMMUNES</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008,

Syndicat du Collet

Il élit Monsieur Hervé CASSAR, représentant en remplacement de Monsieur Pascal CROIBIER.

Délibération n° 15/2012 – <u>RECEPTION DES CHAINES DE TELEVISION</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique qu'une lettre a été adressée à Télédiffusion de France concernant les grosses difficultés pour réceptionner toutes les chaînes de la TNT, via les deux émetteurs situés sur le territoire de la commune d'Allevard.

Le Conseil Municipal demande à TDF une intervention immédiate, rappelle que TDF s'était engagée à régler les problèmes de transmission au plus tard le 31 décembre 2011.

Il indique qu'il est inadmissible qu'aucun correspondant de la société TDF ne soit joignable pour répondre de manière efficace à ces problèmes de transmission.

Il soutient la pétition actuellement lancée par de nombreux Allevardins qui vont contester le paiement de la redevance TV en l'absence de service rendu.

Le Conseil Municipal demande à TDF à la fois une intervention immédiate et également la nomination d'un interlocuteur qui puisse répondre aux questions posées par la commune d'Allevard au nom de ses concitoyens.

QUESTION DIVERSE

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est organisée le 30 janvier 2012 en Mairie d'Allevard avec la Direction de la Poste concernant les heures d'ouverture de la Poste d'Allevard.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Allevard, le 24 janvier 2012
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD